

## Taux de taxation 2017

DESCRIPTION	TAUX 2017	MODE D'IMPOSITION
<b>Taxe foncière générale résiduelle – résidentielle 1 à 5 logements</b>	0,561 \$	du 100\$ d'évaluation
<b>Taxe foncière générale des immeubles de 6 logements ou plus</b>	0,649 \$	du 100\$ d'évaluation
<b>Taxe foncière générale des immeubles non résidentiels</b>	1,20 \$	du 100\$ d'évaluation
<b>Taxe foncière pour le fonds spécial du maintien des infrastructures :</b>		
▪ immeubles résidentiels;	0,070 \$	du 100\$ d'évaluation
▪ immeubles de 6 logements et plus;	0,080 \$	du 100\$ d'évaluation
▪ immeubles non résidentiels;	0,148 \$	du 100\$ d'évaluation
<b>Taxe d'entretien de l'aqueduc et de l'égout</b>		
▪ immeubles desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout;	0,073 \$	du 100\$ d'évaluation
▪ immeubles desservis par le réseau d'aqueduc;	0,062 \$	du 100\$ d'évaluation
<b>Compensation égout et assainissement de l'eau</b>		
▪ Unités résidentielles;	85,00 \$	
▪ Unités commerciales et/ou industrielles reliées à un compteur d'eau		
- de 1 à 60 500 gallons;	166,25 \$	
- de 60 501 à 200 000 gallons;	285,00 \$	
- plus de 200 000 gallons	475,00 \$	
<b>Compensation fourniture de l'eau potable</b>		
▪ Pour toutes les unités de logements à usage résidentiel, commercial ou industriel	116,00 \$	par unité de logement
▪ En sus pour les unités reliées à un compteur d'eau :		
- consommation entre 60 501 et 200 000 gallons	1,87 \$	par 1000 gallons
- consommation de plus de 200 000 gallons	2,49 \$	par 1000 gallons
<b>Ordures ménagères</b>		
▪ Résidentiel, commercial, industriel;	171,00 \$	par unité de logement
▪ habitations multifamiliales de 20 logements et plus;	106,00 \$	par unité de logement
▪ chalets.	151,00 \$	par unité de logement